

FÊTE DES VOISINS DU 9 JUIN 2018  
LES FÊTES DE RUE ET DE VOISINAGE

---

1. Objectifs

- ◆ Le Service des loisirs désire offrir la possibilité à des Julievilloises et Julievillois, d'une même rue ou voisinage, de s'organiser une fête populaire dans leur milieu de vie;
- ◆ Créer chez les Julievilloises et Julievillois un sentiment d'appartenance à leur quartier;
- ◆ Favoriser des liens entre résidents d'une même rue;
- ◆ Identifier et soutenir de nouveaux organisateurs bénévoles dans la Ville.

2. Fonctionnement

Deux (2) résidents d'une même rue (formant un comité organisateur) formulent leur demande d'assistance (formulaire) au Service des loisirs avant le 1<sup>er</sup> juin 2018.

3. Critères d'admissibilité

- 3.1. Retourner la demande d'assistance technique au Service des loisirs avant le 1<sup>er</sup> juin, signée par deux résidents d'une même rue (deux adresses civiques différentes).
- 3.2. La fête de rue ou de voisinage doit se dérouler le 9 juin 2018 entre 10 h et 23 h, s'adresser en priorité aux résidents de la rue et être sans but lucratif.
- 3.3. Le lieu central de la fête sera un espace vert (parc), lorsque possible.
- 3.4. Les demandeurs doivent être âgés de plus de 18 ans.

4. Assistance technique possible

- 4.1. La Ville de Sainte-Julie dispose de barricades en quantité limitée. Nous avons comme objectif d'offrir un minimum de matériel pour chacune des fêtes soit deux barricades ainsi que des affiches et cartons d'invitation.

Note : Aucune assistance financière ne sera disponible auprès de la Ville de Sainte-Julie.

5. Règlement lors du déroulement de la fête de rue ou de voisinage

- 5.1 En cas de mauvaise température, la fête peut être reportée au lendemain selon le désir du comité organisateur de la rue. Il sera impossible de réserver des locaux municipaux ou scolaires comme alternative en cas de pluie.

5.2 Il sera interdit :

- ◆ de faire un feu de joie;
- ◆ d'utiliser des pièces pyrotechniques (feux d'artifice);
- ◆ de vendre de la boisson alcoolisée et des articles promotionnels à titre de levée de fonds;
- ◆ de fermer complètement une rue et ceci afin de permettre à un véhicule d'urgence de circuler sans problème.

5.3 Le respect des règlements municipaux sera de mise, notamment :

- ◆ la fin des activités à 23 h;
- ◆ le respect de la propriété d'autrui.

5.4 Créer à travers la fête des activités permettant de connaître le maximum de voisins présents.



FÊTE DES VOISINS 2018  
LES FÊTES DE RUE OU DE VOISINAGE  
DEMANDE D'ASSISTANCE

---

1. Identification des demandeurs

Nom de la rue ou du parc :

Nom du demandeur no. 1	Adresse	Téléphone	Courriel
------------------------	---------	-----------	----------

Nom du demandeur no. 2	Adresse	Téléphone	Courriel
------------------------	---------	-----------	----------

2. Description de la fête des voisins ou de voisinage

Description des activités

3. Horaire

4. Site de la fête

Le lieu central de la fête (entre quelle et quelle adresse civique) :

Les principales rues concernées par la fête :

5. Assistance technique demandée

2 barricades

Adresse de livraison des barricades :

10 cartons d'invitation

10 ballons

6. Signature du demandeur

Signature du demandeur :

Date :

**RÉSERVÉ AU SERVICE DES LOISIRS**

Demande reçue le : \_\_\_\_\_ Par : \_\_\_\_\_

Autorisé par : \_\_\_\_\_